

OBJET: LINAS - OPÉRATION BOILLOT: CRÉATION D'UNE AP-CP

Siège: Orsay

Nombre de délégués en exercice : 78

Présents : 49

Présents et représentés : 73

Votants : 73

Le mercredi 29 juin 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 23 juin 2022, s'est réuni à 20h34, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER Commune de Ballainvilliers

Madame Irène BESOMBES Commune de Bures-sur-Yvette

Monsieur Christian LECLERC Commune de Champlan

Madame Karine GREMION Commune de Chilly-Mazarin

Monsieur Dominique LACAMBRE Commune de Chilly-Mazarin

Madame Corinne BAIRRAS Commune d'Epinay-sur-Orge

Monsieur Vincent GALLET Commune d'Epinay-sur-Orge

Monsieur Yann CAUCHETIER Commune de Gif-sur-Yvette

Monsieur Alain FAUBEAU Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Catherine LANSIART Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Florence NOIROT Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Lucie SELLEM Commune de Gometz-le-Châtel

Madame Nathalie FRANCESETTI Commune d'Igny

Monsieur Jean-Pierre MEUR Commune de la Ville du Bois

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis

Monsieur Lodovico CASSINARI Commune des Ulis

Madame Sarah JAUBERT Commune des Ulis

Monsieur Gabriel LAUMOSNE Commune des Ulis

Madame Françoise MARHUENDA Commune des Ulis



Madame Délila M'HENNI Commune des Ulis

Monsieur Stéphane DELAGNEAU Commune de Longjumeau

Monsieur Bernard XAVIER Commune de Longjumeau

Madame Catherine DELAITRE Commune de Marcoussis

Monsieur Roger DEL NEGRO Commune de Massy

Madame Michèle FRERET Commune de Massy

Monsieur Mustapha MARROUCHI Commune de Massy

Madame Hawa NIANG Commune de Massy

Monsieur Pierre OLLIER Commune de Massy

Monsieur Franck ROUGEAU Commune de Massy

Monsieur Nicolas SAMSOEN Commune de Massy

Madame Isabelle KLIAJIC Commune de Montlhéry

Monsieur Didier PERRIER Commune de Nozay

Madame Martine CHARVIN Commune d'Orsay

Madame Elisabeth DELAMOYE Commune d'Orsay

Monsieur Philippe ESCANDE Commune d'Orsay

Monsieur David ROS Commune d'Orsay

Monsieur Laurent CARO Commune de Palaiseau

Monsieur Gilles CORDIER Commune de Palaiseau

Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Commune de Palaiseau

Madame Véronique LEDOUX Commune de Palaiseau

Madame Shirley LEGRAND Commune de Palaiseau

commune de l'alabeau

Monsieur Mokhtar SADJI Commune de Palaiseau

Madame Catherine VITTECOQ Commune de Palaiseau

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Monsieur Stéphane BAZILE Commune de Saulx-les-Chartreux

Monsieur Bernard GLEIZE Commune de Vauhallan

Monsieur Victor DA SILVA Commune de Villebon-sur-Yvette

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Michel SENOT

Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Madame Irène BESOMBES

Monsieur Florian GALLANT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

Commune de Saclay

Madame Catherine GAILLARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DELAGNEAU

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Madame Catherine DELAITRE

Monsieur Olivier BOUCHE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN



a donné pouvoir à Monsieur Didier PERRIER Madame Françoise FERNANDES Monsieur Pierre COSTI a donné pouvoir à Monsieur Gilles CORDIER Madame Delphine PERSON a donné pouvoir à Madame Catherine VITTECOQ Monsieur François Guy TRÉBULLE a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER Monsieur Claude PONS a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC Monsieur Vincent HULIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE Madame Nathalie PLUMAIL a donné pouvoir à Monsieur Victor DA SILVA Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BAZILE Madame Sandrine GELOT a donné pouvoir à Monsieur Bernard XAVIER Madame Hélène BACH a donné pouvoir à Madame Hawa NIANG Madame Caroline CAILLEAU a donné pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI Madame Hella KRIBI-ROMDHANE a donné pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO Monsieur Jean-Pierre CRUSE a donné pouvoir à Madame Karine GREMION Madame Rafika REZGUI a donné pouvoir à Monsieur Dominique LACAMBRE Madame Caroline LAVARENNE a donné pouvoir à Monsieur Alain FAUBEAU Monsieur Hakim SOLTANI a donné pouvoir à Monsieur Franck ROUGEAU Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Monsieur Jean-Paul MORDEFROID a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER Monsieur Guillaume VALOIS Madame Charlotte CAZALA-REYSS, suppléante représenté par

DELEGUES ABSENTS

Madame Muriel DORLAND Commune d'Epinay-sur-Orge

Madame Alexia PERRIN Commune de Longjumeau

Madame Alexia i Elittire commune de Longjameda

Monsieur Vincent DELAHAYE Commune de Massy

Monsieur Igor TRICKOVSKI Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU Commune de Massy

Secrétaire de séance : Igor TRICKOVSKI



OBJET: LINAS - OPÉRATION BOILLOT: CRÉATION D'UNE AP-CP

Le Conseil Communautaire, sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 portant application des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une autorisation de programme à hauteur de 5 400 000 euros pour faciliter la gestion administrative et financière de l'opération de requalification de l'avenue Boillot à Linas,

CONSIDERANT que les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des opérations, soit les années 2022 et 2023,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles » du 15 juin 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

 DECIDE de voter une autorisation de programme n°22/18 et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP à voter (en euros TTC)	CP 2022	CP 2023
5 400 000,00	3 200 000,00	2 200 000,00

- 2. DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements ultérieurs.
- 3. MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- 4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

Fait et délibéré le mercredi 29 juin 2022 Extrait conforme à l'original

> Le Président, Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTEE par (73 VOIX)

73 POUR:

Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER, Mme Irène BESOMBES, M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, M. Olivier BOUCHE, M. Jean-Pierre CRUSE, Mme Karine GREMION, M. Dominique LACAMBRE, Mme Rafika REZGUI, Mme Corinne BAIRRAS, M. Vincent GALLET, M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE, Mme Florence NOIROT, Mme Lucie SELLEM, Mme Nathalie FRANCESETTI, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN, M. Lodovico CASSINARI, Mme Sarah JAUBERT, M. Gabriel LAUMOSNE, Mme Françoise MARHUENDA, Mme Délila M'HENNI, M. Christian LARDIERE, M. Stéphane DELAGNEAU, Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS, Mme Hélène BACH, Mme Caroline CAILLEAU, M. Roger DEL NEGRO, Mme Michèle FRERET, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Mustapha MARROUCHI, Mme Hawa NIANG, M. Pierre OLLIER, M. Franck ROUGEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Hakim SOLTANI, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Claude PONS, M. Didier PERRIER, Mme Martine CHARVIN, Mme Elisabeth DELAMOYE, M. Philippe ESCANDE, M. David ROS, M. Laurent CARO, M. Gilles CORDIER, M. Pierre COSTI, M. Grégoire DE LASTEYRIE, Mme Véronique LEDOUX, Mme Shirley LEGRAND, Mme Delphine PERSON, M. Mokhtar SADJI, Mme Catherine VITTECOQ, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID, M. François Guy TRÉBULLE, M. Victor DA SILVA, Mme Nathalie PLUMAIL, Mme Charlotte CAZALA-REYSS, Mme Françoise FERNANDES, M. Florian **GALLANT**

O CONTRE:

O ABST.:

ID télétransmission: 091-200056232 . 20226629 - (mc 141525 - DE

Date AR Préfecture : 06/07/2022

Affichée / Publiée le : 0 7 JUIL. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr